



Politiques et procédures de réservation – Camping Dam-en-Terre

Politiques

Le Centre de villégiature Dam-en-Terre s'engage à vous rembourser entièrement le prix de location de votre emplacement si vous n'êtes pas satisfait de l'emplacement de camping et si vous en faites la demande dans les **30 minutes suivant** votre enregistrement.

Plus de 7 jours avant la date d'arrivée : aucun remboursement des frais de réservation et d'administration de 35 %. La balance est remise sous forme de remboursement ou de crédit reportable lors d'un prochain séjour au camping.

Moins de 7 jours avant la date d'arrivée: aucun remboursement.

Modification de terrain ou des dates de séjours (même nombre de nuits): **5\$ de frais par modification** (taxes incluses).

Modification du séjour avec l'ajout de nuitées : **sans frais**
Si le séjour est écourté, la politique d'annulation s'applique.

Procédures

Prise de réservations pour les "**vacanciers**" **10 semaines et plus, à partir du deuxième mardi de janvier de chaque année, dès 8 h** par téléphone uniquement.

Terrains "**vacanciers 2016**" disponibles: B-08, B-10, D-07, D-21, D-25, I-04, G-01, J-07, I-11, I-23, I-27, I-38, I-46, I-54, L-11.

Prise de réservations pour les "**visiteurs**" **à partir du troisième mardi de chaque année, dès 8h** par téléphone uniquement.

Aucune réservation n'est prise sur place.

Prise d'appels et réservations effectuées dans le respect de l'ordre d'appel.

- Maximum 2 séjours par réservation;
 - période illimitée par séjour;
 - maximum de 3 emplacements par séjour.
- *Des frais de réservation s'appliquent pour chaque terrain réservé.

Paiement complet exigé au moment de la réservation.

Prise de réservation par téléphone et en ligne campin.ca en tout temps par la suite, selon les disponibilités.